

Décision DG n° 2017- 373

du **28 NOV. 2017** portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Evaluation du rapport bénéfice/risque du BACLOFENE dans le traitement de patients alcoolo-dépendants » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

-----

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4 et L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2017-341 du **28 NOV. 2017** portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Evaluation du rapport bénéfice/risque du BACLOFENE dans le traitement de patients alcoolo-dépendants » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Evaluation du rapport bénéfice/risque du BACLOFENE dans le traitement de patients alcoolo-dépendants » pour une durée de 6 mois à compter de la date de la présente décision :

Madame MANTUA (Valentina)  
Madame CORNU (Catherine)  
Madame LASLOP (Andrea)  
Monsieur GUINHOUYA (Benjamin)  
Monsieur DUCIMETIERE (Pierre)

**Article 2** : Le Directeur de la Direction Scientifique et de la Stratégie Européenne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **28 NOV. 2017**  
Dr Dominique MARTIN

Directeur général